

Vendredi 20 juin 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Donner la mort n'est plus tuer ?

*Dans l'affaire Vincent Lambert, le rapporteur public du Conseil d'Etat demande la mort.*

*Dans l'affaire Bonnemaïson, le député Léonetti explique qu'on peut donner la mort sans commettre d'homicide.\**

Ces deux actualités très médiatisées donnent l'occasion de constater les mêmes défaillances intellectuelles déjà observées dans d'autres débats bioéthiques.

D'une part, donner la mort est devenu un acte déconnecté de portée morale, dès lors qu'il est autorisé dans une loi. Ou, pour dire les choses autrement, c'est la loi qui définit une morale collective, à géométrie variable et évolutive, en fonction des majorités qui se succèdent.

D'autre part, la réalité elle-même est travestie. La mort n'est plus vraiment la mort. Une personne ne serait plus respectable dès lors qu'elle serait suspectée d'avoir perdu sa dignité. En conséquence, donner la mort ne serait plus considéré comme un acte attentatoire à la vie.

Ces glissements philosophiques et sémantiques sont connus. Ce sont les mêmes confusions (la loi définit la morale) et les mêmes absurdités de raisonnement (on peut dire une chose et son contraire) qui ont permis de légaliser l'avortement et la destruction des embryons humains dans le cadre de la recherche.

En l'occurrence l'intérêt des malades apparaît comme secondaire dans un débat largement idéologique où ni la majorité, ni l'opposition, ne brillent par leur fermeté sur le seul principe qui vaille : la vie d'autrui ne nous appartient pas et doit être respectée sans condition.

## UN MANUEL EUTHANASIE DISPONIBLE ET GRATUIT

→ La Fondation vient de publier un Manuel sur l'euthanasie.

→ Pour commander ce manuel Euthanasie :  
[lesgratuits@fondationlejeune.org](mailto:lesgratuits@fondationlejeune.org)



\* « J'ai la conviction qu'il n'est pas un assassin. (...) Il est accusé d'avoir donné la mort à des malades qui ne le demandaient pas. » (Propos de Jean Léonetti au procès du docteur Bonnemaïson, rapportés par l'envoyée spéciale du journal *La Vie* le 18/06/2014.)